## REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N. 2002-478 DU 30 OCTOBRE 2002 Chargeant Monsieur Daniel TAWEMA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation de l'intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale pour compter du 1<sup>er</sup> novembre 2002

## CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret n°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.
- VU Le Décret n° 2002-082 du 20 Février 2002, portant modification des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-170, portant composition du Gouvernement.

## **DECRETE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 2002 inclus, le Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale, Monsieur **Pierre OSHO** bénéficie d'un congé administratif. Pendant son absence, Monsieur **Daniel TAWEMA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation assurera son intérim.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 octobre 2002.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-MISD 4 - SGG 4 AUTREES MINISTRES 21 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.